

MARINE ROYALE.

PORT de Coudon

Conformément à l'ordre de M<sup>o</sup> le  
Préfet Maritime

Il est Ordonné à M<sup>o</sup> Peralo, Paul  
Emmanuel, Lieutenant de frégate, de  
cesser de faire partie de la 94<sup>e</sup> Compagnie  
et d'embarquer sur le Fau le Orient,  
Commandé par M<sup>o</sup> Coste, Capitaine de  
Vau, sur lequel il sera attaché, provisoirement,  
à la 87<sup>e</sup> Compagnie permanente.

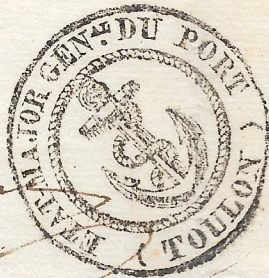
Le présent sera enregistré au bureau des  
recours.

Coudon le 27 Octobre 1836

Le Major Gal de la Marine P. J.

Mottier

Impression  
Rabou



Surreg. aux recours.

Rabou